



PROSEED

ANGOULEME

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN VILLAGE D'ENTREPRISES ET D'UN PARC D'ACTIVITE SUR LA COMMUNE DE LA COURONNE (16)

-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Dossier de déclaration au titre du
R214-1 du Code de l'Environnement
DOCUMENT D'INCIDENCE

RESUME NON TECHNIQUE

HI 2025040111 v1.0 – M 10831
Avril 2025
L. Ravigné

RESUME NON TECHNIQUE**SOMMAIRE**

1. NATURE DU PROJET	1
2. CONTEXTE DU PROJET.....	6
2.1. GEOLOGIE.....	6
2.2. LE CONTEXTE HYDROLOGIQUE	6
2.2.1. Zone huMide	7
2.3. CONTEXTE NATUREL DU SITE.....	7
2.3.1. L'occupation des sols.....	7
2.3.2. Inventaire Faune-Flore.....	8
2.3.3. Sites inscrits et classes, ZPPAUP.....	8
2.3.4. Zones remarquables	8
2.3.5. zones Natura 2000.....	8
2.4. ANALYSE DES RISQUES	9
3. GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	9
4. INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX INFEODES A L'EAU.....	12
4.1. INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES.....	12
4.1.1. Incidence quantitative	12
4.1.2. Incidence qualitative	12
4.2. INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES	12
4.2.1. Rejet en provenance du village d'entreprises et du lot H2 Charente	12
4.2.2. IMPACT DU REJET GLOBAL DU PROJET.....	12
4.2.2.1. Ruissellement global sur le bassin versant	12
4.2.2.2. L'impact quantitatif sur le ruisseau de la fontaine du poirier.....	12
4.2.3. Conclusion sur l'impact quantitatif du projet	14
4.2.4. impacts qualitatifs sur les eaux superficielles	14
4.3. INCIDENCE SUR LES USAGES DU VOISINAGE	14
4.4. INCIDENCE NATURA 2000 AU TITRE DE L'ARTICLE 414-23 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	15
5. COMPATIBILITE AVEC LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....	15
6. ANALYSE DES EFFETS CUMULES.....	15
7. AUTEURS DE L'ETUDE	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le projet PROSEED – Schéma de principe.....	1
Figure 2 : Emprise du projet (en rouge)	2
Figure 3 : Le fossé aval carrière, qui traverse la partie Nord du projet	4
Figure 4 : Bassin versant amont topographique du projet PROSEED.....	5
Figure 5 : Schéma de principe de la gestion des eaux pluviales du projet	10

1. NATURE DU PROJET

Dans le cadre de la réalisation d'un projet d'un village d'entreprises et d'une zone d'activités, le présent document constitue l'étude technique relative à la gestion des eaux pluviales, le dossier réglementaire de déclaration et l'étude d'incidence correspondante.

De par sa superficie agrandie du bassin versant amont inférieure à 20 ha, le projet entre dans le cadre d'une déclaration au titre de Code de l'Environnement.

Le projet est porté par la société PROSEED.

Le dossier technique et réglementaire relatif à la gestion des eaux pluviales est réalisé par HYDRO INVEST.

Le projet de réalisation d'un village d'activités multi-entreprises et d'une zone d'activités se situe sur la commune de La Couronne, dans l'emprise de l'ancienne carrière Lafarge Ciment-Holcim.

Figure 1 : Le projet PROSEED – Schéma de principe





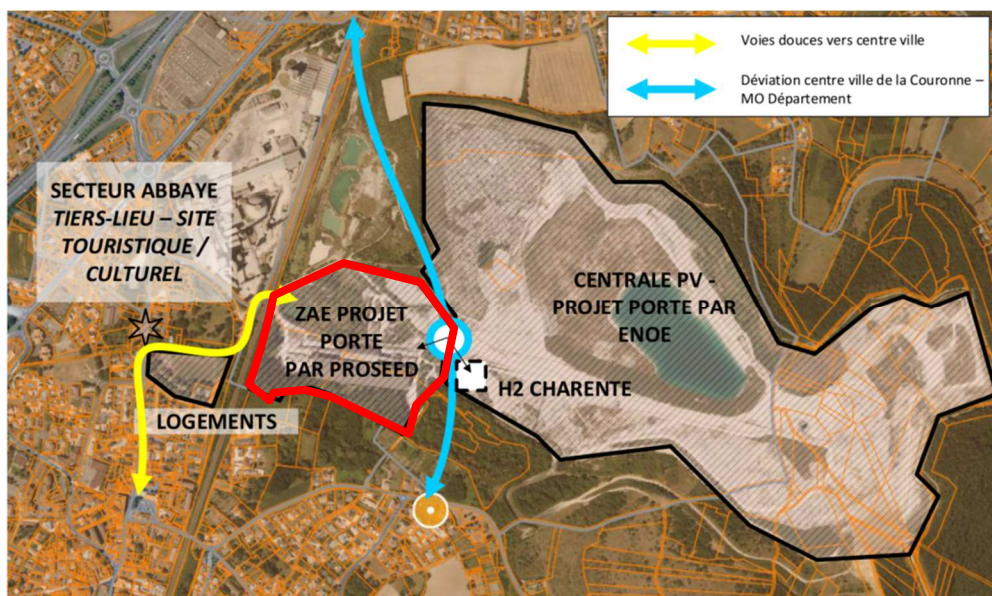
Il comporte :

- au droit du village d'activité : environ 13000 m² de bâtiments(bureaux+hangars) (bâtiments A à I).
- au droit du lot H2 Charente : un site industriel dédié à la production/stockage d'hydrogène
- au droit du parc d'activité (ZAE) 4 grands lots pour une activité commerciale ou industrielle à définir.

Le projet est situé au droit de l'ancien site de Lafarge-Ciment-Holcim, sur la commune de La Couronne 16.

L'emprise du projet présenté dans ce document figure en rouge dans la figure ci-dessous.

Figure 2 : Emprise du projet (en rouge)



Le projet porte sur une surface de 109 830 m².

Bassin versant amont

Le bassin versant amont est potentiellement de l'ordre de 94 ha :

Il comprend deux secteurs :

- Une surface d'environ 74.8 ha, correspondant à l'emprise de l'ancienne carrière Lafarge-Ciment – Holcim, dont l'exploitation est arrêtée depuis 2017.



En raison de la réalisation concomitante au projet PROSEED d'une départementale de desserte en bordure Est du projet (cf. Figure 4 ci-dessous), qui sera entièrement talutée sur cette bordure, les eaux de cette zone ne seront pas en mesure de gagner naturellement le projet PROSEED. Ce bassin versant n'est donc pas intégré dans le bassin versant naturel du projet.

- Une surface de bassin amont de 99 987 m² correspondante aux aires subhorizontales situées au nord du site, comportant plusieurs mares et étangs, ainsi qu'une partie des flancs ouest de l'ancienne carrière.

Les eaux de ce bassin versant de 10 ha ne sont toutefois pas en mesure de gagner directement le périmètre du projet. Le fossé en provenance de l'ancienne carrière traverse actuellement le nord du projet et intercepte les eaux en provenance de l'amont vers l'étang 1, le plus au sud de la zone.

Figure 3 : Le fossé aval carrière, qui traverse la partie Nord du projet

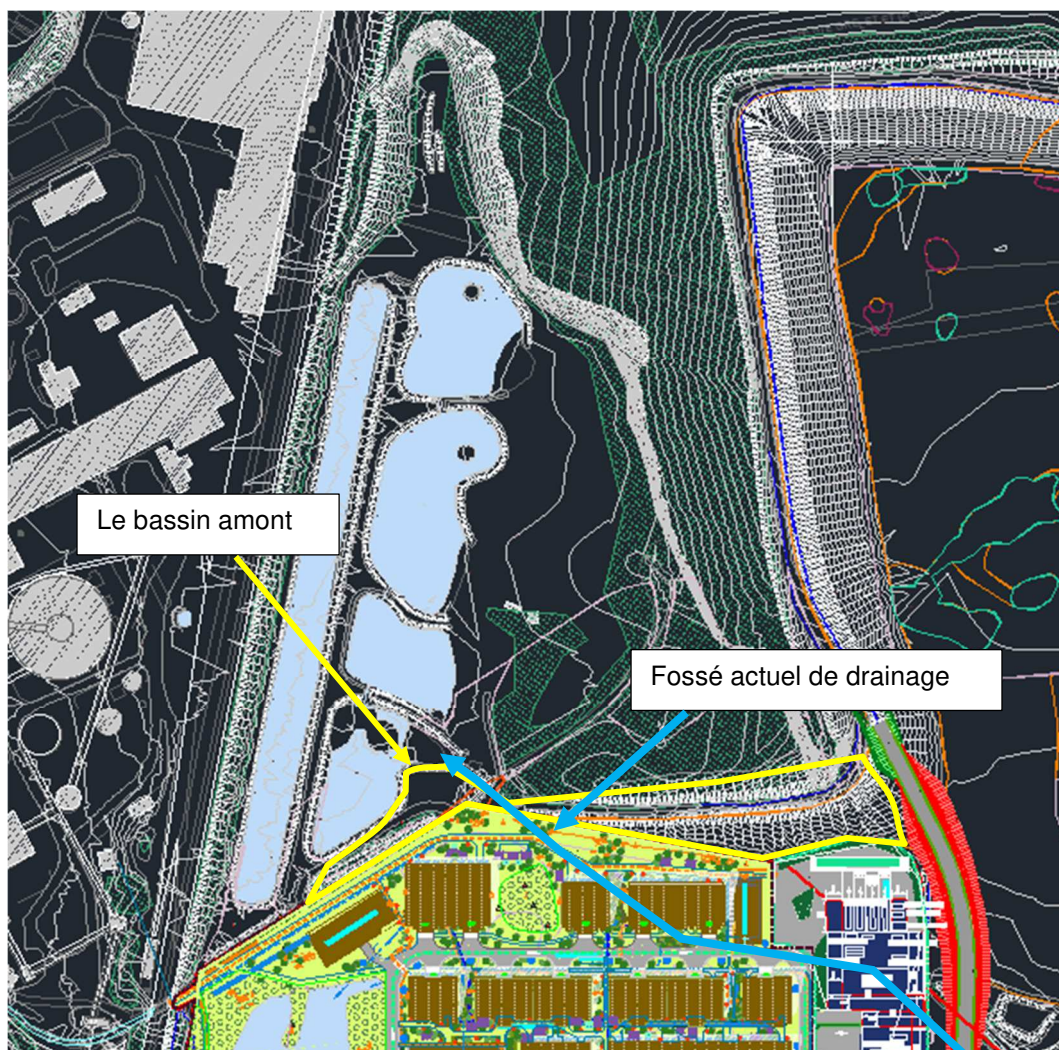
Photo 1 : Ø600 mm vers étangs aval



Photo 2 : vers étangs



Le bassin amont résultant est donc d'une superficie réduite, de l'ordre de 4 500 m².

Figure 4 : Bassin versant amont topographique du projet PROSEED

- La surface totale globale des parcelles du projet est de **109 830 m²**. La surface du bassin versant amont résiduel est de **9750 m²**.
- **La surface cumulée du projet et de son bassin amont est alors de 119 580 m².**

En raison de sa surface totale (projet + BV amont), le projet de PROSEED est concerné par l'article de la nomenclature suivant :

Rubrique 2.1.5.0 :	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la superficie totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : DECLARATION
-------------------------------	---

La commune de la Couronne s'inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Angoulême approuvé le 5 décembre 2019.

Le PLUi est en cours de révision pour tenir compte des projets en cours sur l'ancien site de la carrière Lafarge-Ciments- Holcim.

Le PLU stipule sur les zones urbaines que : *Si l'infiltration s'avère insuffisante, déconseillée ou techniquement impossible, une rétention des eaux, avec un débit maximum de fuite de 3l/s/ha, peut être autorisé dans le réseau public d'eaux pluviales. En fonction des caractéristiques du réseau en place, Grand Angoulême peut réduire cette valeur, voire même interdire tout rejet.*

- En l'absence d'infiltration significative sur site, une solution de rétention des eaux pluviales a été proposée.

2. CONTEXTE DU PROJET

2.1. GEOLOGIE

Le projet repose sur la base marneuse du Turonien (Crétacé supérieur).

Le sol en place est un sol calcaire : petites groies de champagne.

L'aquifère du Cénomaniens supérieur est le seul aquifère potentiellement concerné par le projet.

La perméabilité des terrains au droit du site se situe entre 3.5×10^{-5} et 1×10^{-6} m/s pour le Turonien inférieur. Ces valeurs de perméabilité sont peu propices à de l'infiltration sur site.

2.2. LE CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le cours d'eau concerné par le projet le ruisseau de la Fontaine du Poirier. Ce cours d'eau classé en 1ère catégorie n'est pas une masse d'eau superficielle DCE.

Ce ruisseau de 5.4 km et d'une pente moyenne de 0.6% présente un cours temporaire jusqu'en aval du projet. Parfois en assec jusqu'au droit de l'usine Lafarge, il devient pérenne dans le bourg de La Couronne et gagne la Boëme environ 3 km en aval du projet.

Les débits moyens journaliers en aval du projet sont entre 20% et 50% du temps compris entre **25 et 50 l/s.**

REALISATION D'UN VILLAGE ET D'UN PARC D'ACTIVITES – COMMUNE DE LA COURONNE (16)

Les débits de basses eaux sont généralement compris entre **5 et 10 L/s**.

Les débits de hautes eaux sont généralement compris entre **50 et 300 L/s**. De rares occurrences dépassent **400 à 500 L/s**.

Pas de QMNA5 ou VCN10 calculé.

Le ruisseau est un affluent de la Boëme, qu'il rejoint à 3 km au sud -ouest du site.

Le site ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone inondable.

2.2.1. ZONE HUMIDE

Pas de zone humide cartographiée (RAMSAR).

Les parcelles en partie sud du projet sont classées en zone de préfiguration de zone humide.

La probabilité de présence de zone humide est importante (Cartographie nationale des milieux humides - Probabilité de présence seuillée des zones humides Nouvelle-Aquitaine – SIGORE).

2.3. CONTEXTE NATUREL DU SITE**2.3.1. L'OCCUPATION DES SOLS**

Le site du projet est une friche industrielle dont les installations sont démolies.

En partie nord du projet, c'est une zone quasi-naturelle sur un sol calcaire affleurant peu perméable, comportant une mare pérenne, la mare Brigitte, ainsi qu'une ancienne mare remblayée de matériaux calcaires. Très peu de sol, et une végétation rase, avec quelques bosquets de feuillus.

Au sud du site, une zone comportant un grand bâtiment en cours de démolition, qui laissera un terrain partiellement remblayé au droit des fondations.

En bordure sud, une peupleraie borde le ruisseau de la Fontaine du Poirier.



2.3.2. INVENTAIRE FAUNE-FLORE

PROSEED a procédé à un inventaire Faune-Flore sur le périmètre du projet, (BE LAMOUR ENVIRONNEMENT-VRD).

Cet inventaire et l'étude d'impact environnementale des travaux envisagés constituent une pièce annexe au dossier.

2.3.3. SITES INSCRITS ET CLASSES, ZPPAUP

L'Abbaye Notre-Dame-tous-les-Saints à 150 m de la bordure ouest du projet est un site partiellement classé-inscrit.

Le projet est inscrit dans la **ZPPAUP** 202898 : Zone A - L'Abbaye, La Cla Blanchie, Cothiers, Le Grand Girac, Mognac, Breuty, Le Pont Valteau

2.3.4. ZONES REMARQUABLES

Aucune zone remarquable ne se trouve sur le site du projet.

- Une ZNIEFF de type 1 est présente à 320 m à l'Est du projet : ZNIEFF 540007641 – CHAUMES DES SEVERINS A LA CONTRIE)
- Une ZNIEFF de type 2 est présente à 320 m à l'Est du projet : 540007614 – VALLEE CALCAIRES PERIANGOUMOISINES

Autres zonages	
Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	Non
Arrêté préfectoral de protection de biotope	Non
Périmètre d'intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine	Oui, sur la ZNIEFF de type 2. Site : Chaumes des Séverins - La Cla Blanchie (pelouses sèches)
Réserve naturelle nationale	Non
Parc naturel régional	Non

2.3.5. ZONES NATURA 2000

La zone Natura 2000 FR5400413, Vallées calcaires péri-angoumoises, à 320 m à l'Est du projet.

La zone NATURA 2000 FR5402009 : **Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (SOLOIRE, BOEME, ECHELLE)** se situe en aval à 1.7 km du site.

2.4. ANALYSE DES RISQUES

Risques naturels	
Le risque "Inondation"	Le site n'est pas concerné par une zone inondable
Le risque "Remontée de nappe"	Il n'y pas de problématique "remontée de nappe" au droit du site. Le site est cartographié au droit des formations imperméables à l'affleurement (le Turonien inférieur).
Le risque "Sismique"	Le site est en zone 2 : faible
Le risque "Gonflement-retrait des argiles"	En exposition Forte et exposition Moyenne
Le risque "Cavités"	Pas de cavités inventoriées
Le risque "Mouvements de terrain"	Pas de risque inventorié
Le risque "Radon"	Faible
Risques industriels	
Le risque "Transport de matières dangereuses"	La plus proche canalisation de gaz se situe à 1000 m au nord du projet.
Le risque "Sites et sols pollués"	Le site SSP le plus proche est le site de l'usine de l'Abbaye (SSP4237880101), à 1600 m à l'ouest du projet, en aval hydraulique
Installations classées pour la protection de l'environnement	L'installation classée la plus proche est le site Lafarge

3. GESTION DES EAUX PLUVIALES

Voir **Figure 2** en annexe

Le principe d'infiltration au droit du projet se heurte à deux obstacles :

- La faible perméabilité des calcaires argileux au droit du projet, qui se traduit par l'existence de mares pérennes en partie nord du projet
- Le caractère sub-affleurant de la nappe superficielle en partie sud du projet

La gestion globale du projet repose sur :

- Un exutoire final qui est le ruisseau de la Fontaine du Poirier, qui longe la bordure sud du site
- Un stockage intermédiaire des eaux pluviales basé sur l'agrandissement d'une ancienne mare au droit du site et ainsi que l'aménagement d'un fossé situé au sud du futur village d'activités en une noue de rétention.
- La gestion des quatre grandes parcelles en partie sud du projet par des dispositifs à prévoir au droit de chacune des parcelles, qui devront être dimensionnés en fonction de l'occupation des terrains.

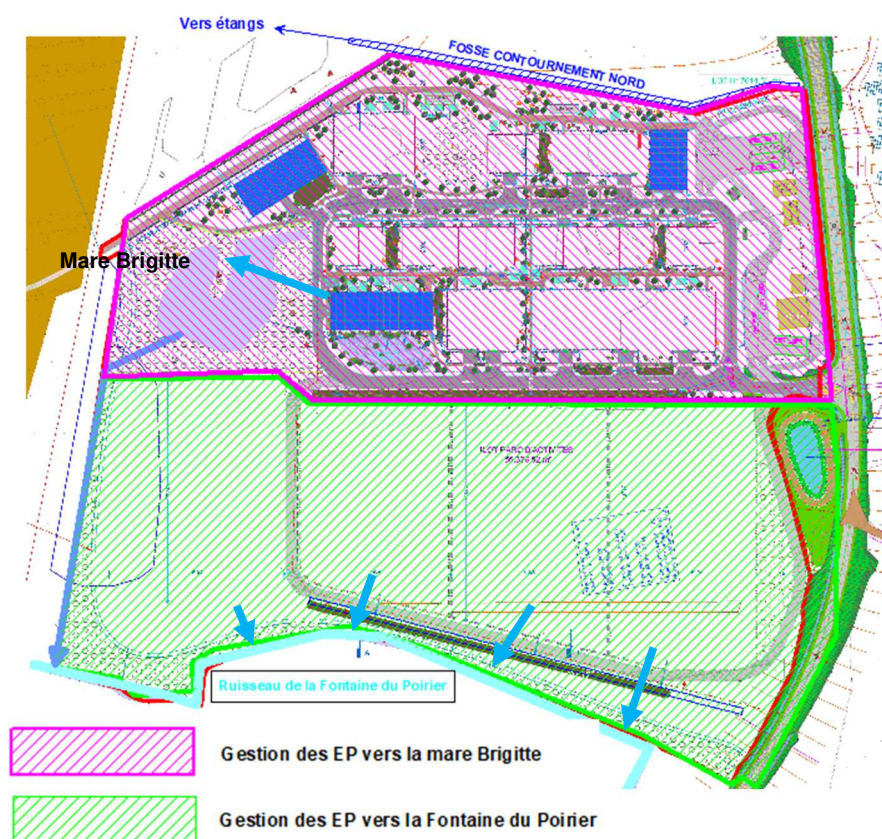
REALISATION D'UN VILLAGE ET D'UN PARC D'ACTIVITES – COMMUNE DE LA COURONNE (16)

- La création d'un fossé au nord du site, pour rediriger les écoulements en provenance de l'ancienne carrière Lafarge-Ciment – Holcim et de son lac.

Deux zones de gestion sont définies :

- Le **village d'activités** et le **lot H2 Charente** sont gérés en direction de la mare Brigitte, dont le débit de fuite devra être adapté au débit de fuite correspond à cette zone
- Les 4 grands **lots de la zone d'activité** seront gérés par des dispositifs à définir avec débits de fuite vers le ruisseau

Figure 5 : Schéma de principe de la gestion des eaux pluviales du projet



L'ensemble du village d'activités en partie Nord du projet et le lot H2 Charente seront gérés en direction de la **mare Brigitte**. Cette mare comporte une pelle réglable qui régule les débits en direction du **ruisseau de la Fontaine du Poirier**, ruisseau qui constitue l'exutoire final du projet. Le principe retenu est de gérer la rétention/décantation des eaux pluviales sur le village lui-même, en amont de la mare Brigitte, qui servira de réceptacle aux eaux traitées.

L'ensemble de la zone d'activités en partie Sud (4 grands lots) sera géré directement vers le **ruisseau de la Fontaine du Poirier**, après décantation des dispositifs à définir par lots.

REALISATION D'UN VILLAGE ET D'UN PARC D'ACTIVITES – COMMUNE DE LA COURONNE (16)

Dans le détail :

- La partie nord du site (piste cyclable) est dirigée directement vers la mare Brigitte, en l'absence de pollution attendue sur cette zone.
- Une petite partie des équipements du village (le parking 32 VL et le bâtiment A) seront gérés par une noue de rétention avec un débit de fuite vers la mare Brigitte.
- Le reste des eaux pluviales à provenir du site sera dirigé vers le **bassin Sud**, qui sera réalisé en lieu et place d'une ancienne mare remblayée partiellement après l'arrêt d'exploitation de la carrière Lafarge-Ciments – Holcim en 2017.
En raison du volume significatif des eaux pluviales à gérer, cette ancienne mare sera agrandie pour gérer un débit de fuite de 14 L/s en direction de la mare Brigitte, point d'entrée vers la Fontaine du Poirier.
- Un volume complémentaire sera créé au droit du **fossé Village**, qui recueillera les eaux à provenir de la plus grande partie de la voirie lourde du village (y compris une partie de la voirie en provenance de la départementale de desserte), ainsi que les eaux à provenir du lot H2 Charente. Le fossé Village gagnera par débit de fuite et surverse le bassin Sud.
- Plusieurs noues intermédiaires peu profondes seront réparties dans le village pour recueillir les eaux de toitures et les acheminer vers les dispositifs de rétention/décantation du village.

La mare Brigitte fonctionne actuellement sur la base d'un débit de fuite contrôlé par une pelle. Elle reçoit les eaux pluviales en provenance de l'amont du projet

Un débit de fuite de 16 L/s en provenance du village et du lot H2 Charente sera donc ajouté au débit de fuite actuel de la mare.

Le parc d'activités en partie sud du projet comporte des lots de grandes dimensions qui seront gérés à la parcelle, avec comme exutoire le ruisseau de la Fontaine du Poirier. La surface totale du parc est de 55 365.5 m².

Le débit de fuite global qui pourra être autorisé à partir de ces lots sera de 13.5 L/s.

La gestion de la voirie de la ZAE sera réalisée dans un fossé ouvert en bordure Sud des parcelles (Fossé Sud), d'une longueur de 260 m, qui comportera un débit de fuite de 2 L/s.

La gestion des eaux en provenance de l'amont du projet sera réalisée par un fossé de contournement au Nord du site qui recueillera notamment les eaux de l'ancienne carrière.

Les eaux en provenance de l'amont gagneront comme c'est le cas actuellement la mare Brigitte.

4. INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX INFEODES A L'EAU

4.1. INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

4.1.1. INCIDENCE QUANTITATIVE

Aucune incidence du projet sur les eaux souterraines. L'imperméabilisation concerne une zone déjà imperméable sur les calcaires marneux du Turonien inférieur. La gestion du projet dans des noues peu profondes n'implique pas de rejet vers le milieu souterrain.

4.1.2. INCIDENCE QUALITATIVE

Aucune incidence qualitative pour les mêmes raisons.

4.2. INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

4.2.1. REJET EN PROVENANCE DU VILLAGE D'ENTREPRISES ET DU LOT H2 CHARENTE

L'ensemble du projet comporte un rejet des eaux pluviales après décantation dans des noues superficielles vers le ruisseau de la Fontaine du Poirier.

Une partie de ce rejet transite par la mare Brigitte : les eaux en provenance du village d'activités et du lot H2 Charente.

Ce rejet aura peu d'incidence sur les volumes et débits en aval.

Les rejets du village pourront être gérés en même temps que ceux du bassin versant amont du projet.

4.2.2. IMPACT DU REJET GLOBAL DU PROJET

4.2.2.1. Ruissellement global sur le bassin versant

Le calcul selon la méthode de Caquot de la prévision de débit de pointe pour le projet, des pluies décennales et trentennales montre un débit instantané de **de 2 800 L/s**, lors d'une pluie décennale, après aménagement et en l'absence de tout dispositif de gestion des eaux pluviales. Cette valeur correspond au débit théorique si toutes les eaux pluviales étaient concentrées en un même point, ce qui n'est pas le cas pour ce projet.

- Il est proposé un **débit de fuite global de 31.5 L/s** pour limiter l'impact de l'imperméabilisation.

4.2.2.2. L'impact quantitatif sur le ruisseau de la fontaine du poirier

L'impact en débit sur le ruisseau proviendra de deux sites différents :

- Les eaux pluviales du village d'activités et du lot H2 Charente dans la moitié Nord du projet.
- Les eaux pluviales de la zone d'activité (4 grands lots) dans la moitié sud du projet.

Le débit en provenance de la moitié Nord du projet est connu : après avoir transité par le bassin Sud du village, les eaux traitées gagneront la mare Brigitte pour un débit de fuite total de 16 L/s, à comparer aux débits actuels en provenance de la mare Brigitte qui peuvent atteindre sur les événements pluvieux les plus importants jusqu'à près de 300 L/s.

En période de hautes eaux, le débit en provenance du village sera peu significatif.

Sur des pluies de faible importance, un débit de 16 L/s pourra en revanche représenter un pourcentage plus important, jusqu'à 30% à 50% du débit rejeté vers la Fontaine du Poirier à partir de la mare Brigitte.

- **Le débit résultant reste dans les débits déjà observés sur le site.**

Le débit exact à provenir de la moitié Sud du projet n'est pas connu à ce stade : il dépendra de la gestion à la parcelle de chaque lot et d'une étude de gestion des EP à réaliser sur chaque lot. En partant du principe d'un débit maximal de 3 L/s/ha à provenir de ces lots, le débit de fuite maximal sera de 13.5 L/s. On y ajoutera 2 L/s à provenir de la gestion de la voirie de circulation autour des lots.

Le débit de fuite global vers le ruisseau de la Fontaine du Poirier.

En période d'étiage, lorsque le débit du ruisseau est généralement compris entre 5 et 10 L/s, le débit de fuite global du projet (31.5 L/s) pourra se traduire par un écoulement aval entre 38 et 43 L/s, sur une pluie d'orage par exemple

- **Ce débit est une situation habituellement constatée en hautes eaux, sans impact significatif à l'aval, et qui représente déjà 25% des débits journaliers actuellement mesurés sur l'année.**

En période de hautes eaux, le débit de fuite global du projet sera du même ordre que le débit de hautes eaux de la Fontaine du Poirier, qui est généralement compris entre 25 et 50 L/s hors épisodes pluvieux soutenus. L'apport en débit du projet se traduira par une occurrence plus importante des débits supérieurs à 60-70 L/s en aval, débits qui sont rencontrés 10% à 15% du temps sur une année.

- **Sur les épisodes de pluies importants, le débit de fuite du projet ne modifiera que marginalement l'occurrence des débits supérieurs à 100 L/s, qui pourrait passer de 7% à 12% des débits mesurés sur l'année.**

A l'aval du projet, le ruisseau gagne le lavoir du quartier de l'Etang aux Moines ; quartier dont la sécurisation hydraulique constitue une priorité pour la commune.

- **L'étude d'impact montre que l'apport en provenance du projet PROSEED (31.5 L/s max) est marginal en regard de la capacité de transport du ruisseau en aval.**

En ce qui concerne les **volumes** dirigés vers le ruisseau de la Fontaine du Poirier.

REALISATION D'UN VILLAGE ET D'UN PARC D'ACTIVITES – COMMUNE DE LA COURONNE (16)

Les volumes transitant par la mare Brigitte ne représentent généralement qu'un faible pourcentage des volumes de la Fontaine du Poirier, actuellement représentent moins de 10% du volume écoulé du ruisseau de la Fontaine du Poirier.

L'apport en volume des eaux en provenance du projet PROSEED augmentera significativement la contribution actuelle du bassin versant de l'ancienne carrière.

Toutefois la contribution en volume du bassin versant aménagé (intégrant le projet PROSEED) sera du même ordre que celui des volumes rejetés quand la carrière était en exploitation

- **L'impact en volume restera donc dans le domaine déjà observé à partir de l'ancien site de Lafarge-Ciments-Holcim.**

4.2.3. CONCLUSION SUR L'IMPACT QUANTITATIF DU PROJET

Les éléments présentés ci-dessus conduisent aux estimations suivantes :

- **L'impact des débits de fuite du projet restent limités sur le ruisseau de la Fontaine du Poirier.**
- **La gestion par les dispositifs de rétention envisagés conduit à des débits qui restent dans la gamme des débits observés à partir du site lors de l'exploitation du site par Lafarge-Ciments Holcim.**
- **Le débit global maximum de 31.5 L/s reste en hautes eaux marginal en regard des débits en provenance de l'amont du projet.**
- **En basses eaux, il contribue à une augmentation du débit du ruisseau mais cette augmentation reste dans la gamme des débits observés 25% du temps sur celui-ci au droit du projet.**
- **La configuration du ruisseau (ouvert ou canalisé) à l'aval du projet, est largement en mesure de recevoir le débit de fuite maximal du projet.**

4.2.4. IMPACTS QUALITATIFS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

La circulation attendue sur le projet est limitée aux places de stationnements, aux livraisons et manutentions.

La **décantation** des particules solides et polluantes éventuelles transportées par les eaux pluviales des voiries sera réalisée dans un premier temps dans les **bassins de régulation : le Bassin Sud, la noue 0, le Fossé Village, le Fossé Sud.**

- **Les volumes de décantation envisagés au droit du site sont largement suffisants pour la gestion des micropolluants liés aux voiries.**
- **Le rejet d'eaux pluviales traitées par décantation ne modifiera pas la classe de qualité du milieu récepteur. Il n'aura pas d'impact significatif sur ce milieu récepteur.**

4.3. INCIDENCE SUR LES USAGES DU VOISINAGE

4.4. INCIDENCE NATURA 2000 AU TITRE DE L'ARTICLE 414-23 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Il n'y aura pas d'incidence à prévoir sur les sites Natura 2000 proches.

5. COMPATIBILITE AVEC LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

L'étude d'impact étudie la compatibilité du projet avec :

- La directive cadre sur l'eau
- Les orientations et le PDM du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027
- Les orientations et dispositions du SAGE Charente
- Les périmètres de protection des captages d'eau potable
- Le Plui du Grand Angoulême
- Les orientations du PGE Charente
- Les dispositions du PGRI Adour-Garonne 2022-2027

➤ **Le projet est compatible avec ces dispositions.**

6. ANALYSE DES EFFETS CUMULES

Le projet de PROSEED s'intègre dans une transformation significative de la zone 2AUp du PLUi du Grand Angoulême qui comprend au droit ou à proximité de l'ancien site de Lafarge-ciment – Holcim les projets suivants :

- Création par PROSEED du village d'activité et de la ZAE
- Création par le Département d'une voie de contournement et de desserte en bordure Est du projet PROSEED
- Création au droit de l'ancienne carrière d'une usine de production photovoltaïque par ENEO SOLAIRE.
- Rénovation du Secteur Abbaye (PROSEED).

Le projet d'ENOE SOLAIRE comporte la création d'un champ de capteurs photovoltaïque sur la quasi-totalité de la surface de l'ancienne carrière, y compris au droit du lac de la carrière.

Dans la mesure où le projet d'ENOE SOLAIRE est de limiter la remontée du niveau du lac à la cote +50 NGF par le moyen d'un pompage au débit prévisionnel de 100 m³/h, la gestion des ruissellements naturels et des débits de fuite des éventuels dispositifs de rétention/décantation du site sera réalisée au sein même du lac, qui aura vocation à fonctionner comme un bassin d'orage.

A l'avenir, la totalité du site d'ENOE SOLAIRE fournira de façon intermittente un débit maximal de 100 m³/h (28 L/s) pour stabiliser le niveau du lac. Ce débit s'ajoutera aux ruissellements actuels en provenance de la carrière.

REALISATION D'UN VILLAGE ET D'UN PARC D'ACTIVITES – COMMUNE DE LA COURONNE (16)

Dans la mesure où cette situation reproduira la situation qui existait lors de l'exploitation de la carrière (un pompage également de 100 m³/h), ce flux supplémentaire sera géré comme par le passé au sein des étangs et du bassin principal (le lac allongé le long de la voie ferrée) sans aggravation en aval.

- **Le volume de stockage de près de 24000 m³ des étangs, du bassin allongé et de la mare Brigitte est en l'état largement en mesure de gérer ces ruissellements et le pompage.**
- **Le volume de stockage de la mare Brigitte sera suffisant pour gérer les eaux issues des deux projets.**

Le projet du Département est la réalisation d'une voie de de contournement et de desserte en bordure Est du projet PROSEED (liaison RD41 / RD910). Le département aura à gérer le passage sous la voirie des écoulements en provenance du bassin versant amont, y compris le futur pompage réalisé par ENOE.

Le projet de rénovation du secteur de l'Abbaye est sans conséquence sur le projet présenté dans ce document.

Dans le cadre de l'intégration et la sécurisation du **quartier de l'Etang aux Moines**, situé en aval hydraulique du projet, la commune de La Couronne envisage une opération de restauration de la continuité hydromorphologique du ruisseau de la Fontaine du Poirier.

L'étude d'impact montre que l'apport du débit de fuite global du projet est compatible avec les équipements en place.

- **Sous réserve des aménagements envisagés, le projet PROSEED et les impacts en aval seront compatibles avec la gestion des différents projets du secteur.**

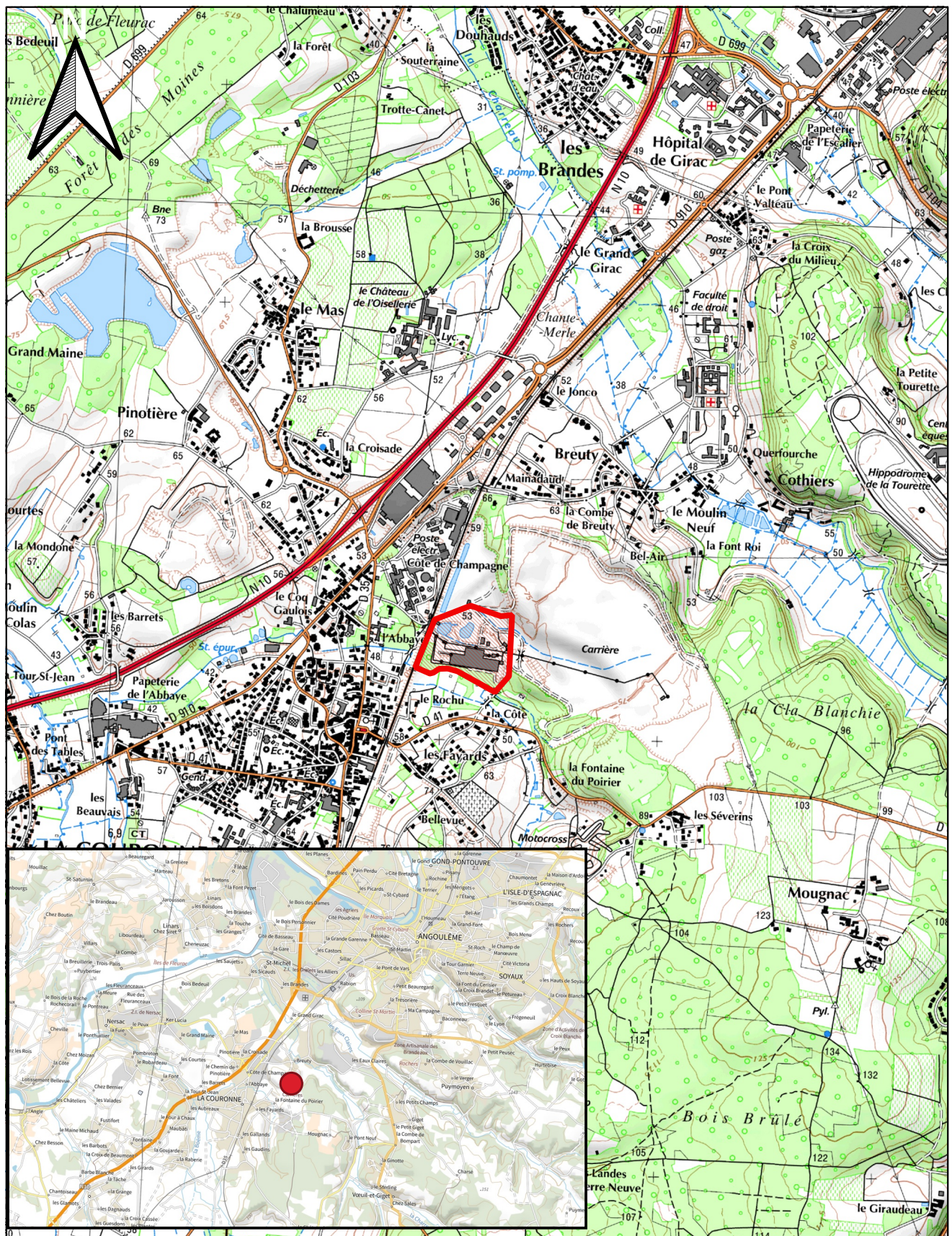
7. AUTEURS DE L'ETUDE

Pour HYDRO INVEST

Rédacteur	Vérificateur
M. Laurent RAVIGNÉ	M. Mathieu Retailaud
Ingénieur hydrogéologue	Ingénieur Hydrogéologue
	

Angoulême le 10/04/2025

FIGURES



0 0.5 1 1.5 2 km

HYDRO INVEST

Fond IGN Géoportail
Echelle : 1/25000

LOCALISATION

PROSEED
Projet Village d'activités et
ZAC
La Couronne 16

Fig. 1

